



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

acier

Question écrite n° 36682

## Texte de la question

M. Gilles Artigues attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'inquiétude ressentie par les professionnels du bâtiment suite aux hausses enregistrées depuis janvier 2004 sur les aciers, et notamment sur les produits dérivés (ronds à béton, treillis, armatures, poutrelles, tubes et laminés) qui atteignent 20 à 30 % et pénalisent très gravement ce secteur. Ces hausses s'emballent avec de nouvelles augmentations de 20 à 40 % annoncées par l'ensemble des fournisseurs. Dans un contexte d'inflation très faible, les entreprises du bâtiment, liées par des marchés en très grande majorité traités à prix fermes, supportent le poids financier de ces dérapages. Par ailleurs, des difficultés apparaissent en matière d'approvisionnement et se traduisent tant par un allongement des délais de livraison que par une réduction des quantités livrées. Ceci va conduire à des reports de démarrage de chantiers ou à des retards d'exécution pour le grosmais aussi, en aval, provoquer des retards en chaîne affectant l'ensemble de la filière. Devant cette situation de crise, il lui demande s'il entend prendre, à titre exceptionnel, des dispositions pour les chantiers en cours des entreprises du secteur du bâtiment afin d'exonérer des pénalités de retard les marchés touchés par ces problèmes de livraison.

## Texte de la réponse

Le marché de l'acier connaît actuellement des tensions importantes qui se traduisent par des hausses de prix et par des difficultés d'approvisionnement pour les entreprises utilisatrices. Cette situation pourrait engendrer des conséquences graves pour de très nombreuses entreprises utilisatrices. Cette situation pourrait engendrer des conséquences graves pour de très nombreuses entreprises industrielles qui, dans certains cas, pourraient voir leur activité menacée par les difficultés qu'elles connaissent. Si elle a des conséquences globalement favorables à l'industrie sidérurgique française, cette évolution des marchés a donc en revanche des effets négatifs sur plusieurs milliers d'entreprises consommatrices d'acier et est susceptible d'avoir des conséquences lourdes en termes d'emplois. C'est la forte croissance de la demande chinoise en acier qui est à l'origine de la situation de tension actuellement connue par la France et, avec elle, par la quasi-totalité des pays industriels dans le monde. Au cours de l'année 2003, l'augmentation de la consommation chinoise a, à elle seule, représenté 20 % de la consommation annuelle européenne. L'approvisionnement en matières premières nécessaires à la fabrication de l'acier - fer, ferrailles et coke - n'a pas pu s'adapter rapidement à cette évolution brusque, à la fois par manque de capacités de production et par insuffisance des transports, notamment maritimes. Il en est résulté des augmentations très importantes des prix des matières premières et, dans certains cas, des impossibilités physiques pures et simples pour l'offre de suivre la demande. Le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, a saisi formellement le commissaire européen chargé du commerce extérieur de cette question, en lui signalant toute l'importance que la France y portait, et en lui demandant d'examiner dans les meilleurs délais les instruments de politique commerciale mobilisables, dans le respect des obligations internationales. Une grande vigilance sera par ailleurs accordée au fonctionnement du marché français, afin de vérifier qu'aucun acteur ne profite indûment de la situation, au moyen par exemple d'ententes non autorisées. Enfin, les situations individuelles des entreprises faisant face à des impossibilités d'approvisionnement seront

examinées afin de déterminer avec elles les réponses possibles. Le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, accorde une grande importance à ce que toutes les pistes soient explorées pour atténuer les effets négatifs que la situation actuelle du marché de l'acier crée pour les entreprises utilisatrices.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gilles Artigues](#)

**Circonscription :** Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36682

**Rubrique :** Matières premières

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mars 2004, page 2414

**Réponse publiée le :** 15 juin 2004, page 4468